

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 116

présenté par

M. Castellani, M. de Courson, M. Lenormand, M. Acquaviva, M. Jean-Louis Bricout,  
M. Colombani, Mme Descamps, M. Mathiasin, M. Molac, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous,  
M. Saint-Huile et M. Serva

-----

**ARTICLE 15**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de réduire le délai de l'habilitation à légiférer par ordonnance de 3 à 2 années.